

**MAISON MARIE FRÉDÉRIC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2024**

**SOMMAIRE**

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 5   |
| Résultats                         | 6       |
| Évolution des actifs nets         | 7       |
| Situation financière              | 8 - 9   |
| Flux de trésorerie                | 10      |
| Notes complémentaires             | 11 - 20 |
| Renseignements complémentaires    | 21      |

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
Maison Marie Frédéric

### ***Opinion avec réserve***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Maison Marie Frédéric (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

L'organisme tire des produits de contributions des résidents et de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de contributions des résidents ou de dons, à l'excédent des produits sur les charges de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, à l'actif à court terme au 31 décembre 2024 et à l'actif net au 1er janvier 2024 et au 31 décembre 2024. Le prédécesseur a exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### ***Autre point***

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve, pour les raisons évoquées dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, en date du 30 juin 2024.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Québec, le

|                                                             | 2024              | 2023               |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                             |                   |                    |
| Revenus d'animation (annexe A)                              | 2 129 526 \$      | 1 766 900 \$       |
| Revenus d'hébergement (annexe B)                            | 258 492           | 261 410            |
|                                                             | <b>2 388 018</b>  | <b>2 028 310</b>   |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                               |                   |                    |
| Salaires et charges sociales                                | 1 510 428         | 1 328 423          |
| Frais d'hébergement - Pension de dépannage                  | 160 183           | 170 645            |
| Nourriture et autres                                        | 143 435           | 116 626            |
| Entretien et réparations                                    | 78 938            | 24 875             |
| Honoraires professionnels                                   | 28 248            | 32 717             |
| Énergie                                                     | 27 616            | 28 819             |
| Honoraires professionnels - Intervention                    | 26 791            | 37 447             |
| Partenariat                                                 | 23 517            | 61 346             |
| Télécommunications                                          | 23 166            | 24 511             |
| Assurances                                                  | 22 702            | 20 630             |
| Formation                                                   | 14 777            | 14 789             |
| Représentation                                              | 13 993            | 19 223             |
| Évaluation et rémunération-Programme FAPC/Justice           |                   |                    |
| Canada/SPLI                                                 | 12 240            | 10 202             |
| Déplacements                                                | 8 865             | 7 125              |
| Activités sportives et culturelles                          | 7 184             | 7 445              |
| Location d'équipement                                       | 4 447             | 4 140              |
| Taxes et permis                                             | 2 475             | 23 929             |
| Frais de bureau                                             | 272               | 580                |
| Intérêts et frais bancaires                                 | 3 498             | 3 570              |
| Intérêts sur la dette à long terme                          | 42 766            | 64 572             |
| Amortissement des immobilisations corporelles               | 110 188           | 107 065            |
|                                                             | <b>2 265 729</b>  | <b>2 108 679</b>   |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | <b>122 289 \$</b> | <b>(80 369) \$</b> |

MAISON MARIE FRÉDÉRIC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Page 7

|                                                                 | Réserve de<br>rempla-<br>cement<br>mobilière | Réserve de<br>rempla-<br>cement<br>immobilière | Réserve de<br>gestion<br>hypothécaire | Investis<br>en immo-<br>bilisations<br>corporelles | Non affectés      | 2024<br><br>Total | 2023<br><br>Total |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                                           | <b>14 859 \$</b>                             | <b>11 971 \$</b>                               | <b>475 \$</b>                         | <b>292 608 \$</b>                                  | <b>277 141 \$</b> | <b>597 054 \$</b> | <b>677 423 \$</b> |
| Excédent (insuffisance) des<br>produits sur les charges         | -                                            | -                                              | -                                     | (110 188)                                          | 232 477           | 122 289           | (80 369)          |
| Affectation de l'exercice                                       | 2 000                                        | 2 665                                          | 475                                   | -                                                  | (5 140)           | -                 | -                 |
| Variation des dettes à long<br>terme                            | -                                            | -                                              | -                                     | 8 008                                              | (8 008)           | -                 | -                 |
| Apport reportés afférents<br>aux immobilisations<br>corporelles | -                                            | -                                              | -                                     | 67 695                                             | (67 695)          | -                 | -                 |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                                           | <b>16 859 \$</b>                             | <b>14 636 \$</b>                               | <b>950 \$</b>                         | <b>258 123 \$</b>                                  | <b>428 775 \$</b> | <b>719 343 \$</b> | <b>597 054 \$</b> |

|                                                            | 2024                | 2023         |
|------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| <b>ACTIF</b>                                               |                     |              |
| Actif à court terme                                        |                     |              |
| Encaisse                                                   | 533 125 \$          | 255 807 \$   |
| Débiteurs (note 4)                                         | 109 310             | 145 886      |
| Dépôt à terme, 2,25 %, échéant en mars 2025                | 19 983              | 19 735       |
| Frais payés d'avance                                       | 15 860              | 14 544       |
|                                                            | <b>678 278</b>      | 435 972      |
| ENCAISSE AFFECTÉE AUX RÉSERVES DE<br>REMPLACEMENT (note 3) | 32 445              | 27 305       |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)                       | 3 319 071           | 3 415 001    |
|                                                            | <b>4 029 794 \$</b> | 3 878 278 \$ |

|                                                                                 | 2024         | 2023         |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>PASSIF</b>                                                                   |              |              |
| Passif à court terme                                                            |              |              |
| Créditeurs et frais courus (note 7)                                             | 137 916 \$   | 119 595 \$   |
| Apports reportés (note 8)                                                       | 125 845      | 39 236       |
| Subvention dans le cadre du Programme SHQ Accès logis<br>à rembourser (note 10) | 68 041       | 68 041       |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain<br>exercice (note 9)            | 8 183        | 8 020        |
|                                                                                 | 339 985      | 234 892      |
| DETTE À LONG TERME (note 9)                                                     | 758 847      | 767 018      |
| APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS<br>CORPORELLES (note 10)         | 2 211 619    | 2 279 314    |
|                                                                                 | 3 310 451    | 3 281 224    |
| <b>ACTIFS NETS</b>                                                              |              |              |
| FONDS NON AFFECTÉS                                                              | 428 775      | 277 141      |
| RÉSERVE DE REMPLACEMENT MOBILIÈRE                                               | 16 859       | 14 859       |
| RÉSERVE DE GESTION HYPOTHÉCAIRE                                                 | 950          | 475          |
| RÉSERVE DE REMPLACEMENT IMMOBILIÈRE                                             | 14 636       | 11 971       |
| INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                          | 258 123      | 292 608      |
|                                                                                 | 719 343      | 597 054      |
|                                                                                 | 4 029 794 \$ | 3 878 278 \$ |

Engagement (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

|                                                                                      | 2024       | 2023        |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                                   |            |             |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges                                 | 122 289 \$ | (80 369) \$ |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :                                             |            |             |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                        | 110 188    | 107 065     |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles         | (67 695)   | (77 949)    |
|                                                                                      | 164 782    | (51 253)    |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement                    | 139 942    | 6 993       |
|                                                                                      | 304 724    | (44 260)    |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                    |            |             |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                            | (14 258)   | (359 540)   |
| Variation des dépôts à terme                                                         | -          | 92 462      |
| Variation de l'encaisse affectée                                                     | (5 140)    | (6 018)     |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles reçus en cours d'exercice | -          | 1 765 126   |
|                                                                                      | (19 398)   | 1 492 030   |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                                      |            |             |
| Emprunts à long terme                                                                | -          | 783 823     |
| Remboursement de la dette à long terme                                               | (8 008)    | (2 230 580) |
|                                                                                      | (8 008)    | (1 446 757) |
| <b>Augmentation de l'encaisse</b>                                                    | 277 318    | 1 013       |
| <b>Encaisse au début</b>                                                             | 255 807    | 254 794     |
| <b>Encaisse à la fin</b>                                                             | 533 125 \$ | 255 807 \$  |

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, administre et opère des maisons de réinsertion pour jeunes adultes. L'organisme a, à cette fin, fait l'acquisition d'un immeuble au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1991 avec l'aide de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de Logement sans but lucratif privé.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### APPLICATION INITIALE D'ACCORD INFONUAGIQUE

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'un actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé Matériel et équipement informatique à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les apports reportés et les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des comptes clients et autres créances.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### CONSTATATION DES PRODUITS

#### *Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

#### *Produits de location*

Les produits de location sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des baux lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Par conséquent, la différence entre les produits de location comptabilisés de façon linéaire et les produits de location qui sont effectivement reçus des locataires est comptabilisée à titre de montant à recevoir.

### APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES ET FOURNITURES

L'organisme reçoit des apports sous forme de denrées alimentaires. Même si la juste valeur de ces apports peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces denrées alimentaires pour son fonctionnement régulier, l'organisme fait le choix de ne pas constater ces apports, mais fournit de l'information en note.

Les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés.

### SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

|                       | Périodes |
|-----------------------|----------|
| Bâtiment              | 40 ans   |
| Mobilier de bureau    | 10 ans   |
| Matériel informatique | 5 ans    |
| Matériel roulant      | 10 ans   |

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### DESCRIPTION DES RÉSERVES

#### Réserve immobilière

La réserve immobilière est financée au moyen d'une affectation annuelle des produits. Selon la convention d'exploitation de l'organisme avec la SHQ, un montant annuel de 2 665 \$ doit être ajouté à la réserve de remplacement plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct.

#### Réserve mobilière

La réserve mobilière est financée au moyen d'une affectation annuelle des produits. Selon la convention d'exploitation de l'organisme avec la SHQ, un montant annuel de 2 000 \$, établi en fonction du coût de remplacement des biens meubles, doit être ajouté à la réserve de remplacement plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct.

#### Réserve de gestion hypothécaire

L'organisme doit constituer annuellement une réserve afin d'atténuer l'augmentation importante de loyer qu'entraînerait une hausse sensible du taux d'intérêt lors du renouvellement du prêt hypothécaire. Un montant annuel de 475 \$ a été établi par la SHQ pour les cinq premières années. Lors du renouvellement de chacun des termes du prêt hypothécaire, l'organisme doit effectuer une évaluation de la nécessité de modifier la contribution. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et le montant varie selon les fonds disponibles de l'organisme.

## 3. ENCAISSE AFFECTÉE AUX RÉSERVES DE REMPLACEMENT

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de compte bancaire distinct pour les réserves. Afin de respecter les dispositions de la convention d'exploitation auprès de la SHQ, les soldes des réserves requises se détaillent ainsi :

|                                     | 2024      | 2023      |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Montant à investir</b>           |           |           |
| Réserve de remplacement immobilière | 14 636 \$ | 11 971 \$ |
| Réserve de remplacement mobilière   | 16 859    | 14 859    |
| Solde à reporter                    | 31 495    | 26 830    |

### 3. ENCAISSE AFFECTÉE AUX RÉSERVES DE REMPLACEMENT (suite)

|                                 | 2024             | 2023             |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Solde reporté                   | 31 495           | 26 830           |
| Réserve de gestion hypothécaire | 950              | 475              |
|                                 | <b>32 445 \$</b> | <b>27 305 \$</b> |

### 4. DÉBITEURS

|                             | 2024              | 2023              |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Pensions à recevoir         | 3 756 \$          | 4 428 \$          |
| Sommes à recevoir de l'état | 12 470            | 9 843             |
| Subventions à recevoir      | 93 084            | 131 615           |
|                             | <b>109 310 \$</b> | <b>145 886 \$</b> |

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                       | 2024                |                      | 2023                |                     |
|-----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
|                       | Coût                | Amortissement cumulé | Valeur nette        | Valeur nette        |
| Terrain               | 148 533 \$          | - \$                 | 148 533 \$          | 148 533 \$          |
| Bâtiment              | 3 413 897           | 381 277              | 3 032 620           | 3 117 967           |
| Mobilier de bureau    | 174 713             | 74 413               | 100 300             | 107 159             |
| Matériel informatique | 48 814              | 38 468               | 10 346              | 9 773               |
| Matériel roulant      | 42 965              | 15 693               | 27 272              | 31 569              |
|                       | <b>3 828 922 \$</b> | <b>509 851 \$</b>    | <b>3 319 071 \$</b> | <b>3 415 001 \$</b> |

### 6. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 201 219 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,50 %, est renouvelable annuellement et est garanti par un immeuble d'une valeur nette comptable de 3 032 620 \$. Au 31 décembre 2024, il était inutilisé.

L'organisme dispose aussi d'une marge de crédit sur carte de crédit d'un montant autorisé de 20 000 \$, au taux de 10,45 % et est renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2024, le solde était inutilisé.

**7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

|                             | 2024              | 2023              |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Comptes fournisseurs        | 17 570 \$         | 32 290 \$         |
| Salaires et vacance à payer | 120 346           | 87 305            |
|                             | <b>137 916 \$</b> | <b>119 595 \$</b> |

**8. APPORTS REPORTÉS**

|                                                                                                                                      | 2024              | 2023             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Solde au début                                                                                                                       | 39 236 \$         | 119 445 \$       |
| Montants encaissés au cours de l'exercice                                                                                            | 526 642           | 1 686 691        |
| Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice (ou reclassés comme apports afférents aux immobilisations corporelles) | (440 033)         | (1 766 900)      |
| Solde à la fin                                                                                                                       | <b>125 845 \$</b> | <b>39 236 \$</b> |

**9. DETTE À LONG TERME**

|                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2024              | 2023              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Emprunt, dans le cadre du programme SHQ Acceslogis, remboursable par versements mensuels de 4 231 \$ en capital et intérêts, taux 5,607 %, échéant en octobre 2057, renouvelable en octobre 2027, garanti par un immeuble d'une valeur comptable nette de 3 032 620 \$ | 767 030 \$        | 775 038 \$        |
| Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice                                                                                                                                                                                                              | 8 183             | 8 020             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>758 847 \$</b> | <b>767 018 \$</b> |

## 9. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

|        |            |
|--------|------------|
| 2025   | 8 183 \$   |
| 2026   | 8 653      |
| 2027   | 9 150      |
| 2028   | 9 677      |
| 2029   | 10 234     |
| Autres | 721 133    |
|        | <hr/>      |
|        | 767 030 \$ |

## 10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                   | Vers un chez-soi<br>CIUSSS | Apports<br>reportés - Ville<br>de Québec et<br>Novoclimat | Apports<br>reportés -<br>SPLI-SRA,<br>SCHL et SHQ |
|-------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Solde de début    | 236 071 \$                 | 437 057 \$                                                | 1 606 186 \$                                      |
| Revenus constatés | (13 976)                   | (11 442)                                                  | (42 277)                                          |
|                   | <hr/>                      | <hr/>                                                     | <hr/>                                             |
|                   | 222 095 \$                 | 425 615 \$                                                | 1 563 909 \$                                      |

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant du programme de subvention CIUSSS, Ville de Québec, Novoclimat, SCHL et SHQ ayant servi à la rénovation et à l'agrandissement d'une propriété sur l'avenue du Pont-Scott et à l'acquisition de matériel roulant, ainsi que le montant du projet en immobilisation du SPLI-SRA ayant servi à l'acquisition d'ensembles informatiques et d'électroménagers.

Au 31 décembre 2024, la reddition de compte pour les apports reçus concernant la construction de l'immeuble terminée au cours de l'exercice 2022 était toujours en traitement. L'organisme estime qu'il pourrait y avoir un montant à rembourser de l'ordre d'environ 68 041 \$. Le solde final est incertain et le montant réel à rembourser pourrait différer.

## 11. ENGAGEMENT

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 87 566 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

|      |           |
|------|-----------|
| 2025 | 87 566 \$ |
|------|-----------|

## 11. ENGAGEMENT (suite)

L'organisme a signé une promesse d'achat conditionnelle de 585 000 \$ pour un terrain. Il est possible qu'une part importante provienne d'un appui financier. Au moment de la mise au point définitive des états financiers, les démarches étaient toujours en cours.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux pensions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses fournisseurs.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### **13. DONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES**

L'organisme a reçu des dons de denrées alimentaires qu'il n'a pas enregistrés dans ses livres. Ces dons représenteraient une quantité de 7 109 kilos (6 345 kilos en 2023) et l'aide reçue au cours de l'exercice correspondrait approximativement à 88 897 \$ (73 959 \$ en 2023) selon les statistiques émises par Moisson Québec.

### **14. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

|                                                                                                                  | 2024                | 2023                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ANNEXE A</b>                                                                                                  |                     |                     |
| <b>REVENUS D'ANIMATION</b>                                                                                       |                     |                     |
| Subventions SPLI-SRA et MSP                                                                                      | 688 964 \$          | 637 790 \$          |
| Subventions de Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) | 620 805             | 584 887             |
| Programme supplément au loyer                                                                                    | 197 379             | 52 233              |
| Plan d'action interministériel en itinérance                                                                     | 145 070             | 15 841              |
| Subventions PPI                                                                                                  | 137 500             | 71 065              |
| Autres subventions et autres produits                                                                            | 80 416              | 101 107             |
| Commission scolaire de la Capitale                                                                               | 118 620             | 95 839              |
| Contribution de Centraide                                                                                        | 72 500              | 72 500              |
| Dons et activités                                                                                                | 52 467              | 23 745              |
| Revenus d'intérêts                                                                                               | 2 555               | 1 858               |
| Bourse d'étude Auberge du coeur                                                                                  | 2 000               | -                   |
| Fonds québécois d'initiatives sociales                                                                           | 11 250              | 45 605              |
| Mission Inclusion                                                                                                | -                   | 40 333              |
| Projet Justice Canada                                                                                            | -                   | 24 097              |
|                                                                                                                  | <b>2 129 526 \$</b> | <b>1 766 900 \$</b> |

**ANNEXE B**

**REVENUS D'HÉBERGEMENT**

|                                                                              |                   |                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Loyers des résidents - Pensions                                              | 190 797 \$        | 183 461 \$        |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | 67 695            | 77 949            |
|                                                                              | <b>258 492 \$</b> | <b>261 410 \$</b> |